

REGLEMENT

APPEL À PROJET

UNA NASCITA UN LIBRU

CONTEXTE

***« Une culture qui porte en elle la capacité de créer prouve de sa capacité à exister »
La création artistique et culturelle est fondamentale, « le moteur de nos pratiques culturelles ». En effet, il n’y a pas de création sans Culture ni de culture sans création.***

Objet de l’APA :

Il s’agira de réaliser un livre offert à la naissance de chaque enfant de l’île intitulé « **Una nascita, un libru** ».

L’objectif de cette opération est d’offrir à tous les nouveaux nés ou adoptés sur le territoire (environ 3000 naissances par an), un premier ouvrage bilingue, issu d’une création littéraire, par un auteur, illustrateur insulaire.

Il sera fait appel à un auteur–illustrateur ou à un auteur et un illustrateur pour réaliser ce livre qui sera édité en 2021. Les jeunes talents, non professionnels, seront privilégiés pour favoriser l’émergence de la jeune création.

L’édition de ce livre, à environ 3000 exemplaires, sera commandée à un éditeur insulaire par la Collectivité de Corse.

L’auteur primé réalisera ensuite des actions de médiation en direction du jeune public, notamment dans les crèches, en collaboration avec les services des médiathèques territoriales et les services de la PMI (protection maternelle et infantile) sur tout le territoire.

Il pourra également faire des opérations de dédicaces au sein des librairies insulaires permettant à la Collectivité de Corse de soutenir ce réseau par des actions d’animations spécifiques.

DES LIVRES POUR TOUS LES ENFANTS :

« Ce que nous avons lu de plus beau, c'est le plus souvent à un être cher que nous le devons »
Daniel Pennac.

« Ouvrir un beau livre, s'y plaire, s'y plonger, s'y perdre, y croire, quelle fête ! » Victor Hugo.

Pour les enfants, le livre offre un premier accès à la culture, c'est un outil formidable, qui est à la fois social et culturel. Il permet de s'attaquer aux conséquences scolaires des inégalités sociales et culturelles. Sur le long terme, la lecture est un facteur d'apprentissage, et de réussite pour la formation du futur citoyen.

Même s'ils ne savent pas encore lire, les tous petits sont sensibles à la lecture. Les couleurs, la voix du lecteur et la texture du livre éveillent leur curiosité. L'enfant s'approprie ainsi le livre qui devient une source de plaisir. En offrant leur premier livre bilingue, aux bébés la Collectivité de Corse entend sensibiliser les familles, notamment les plus éloignées du livre, à l'importance de la lecture et de la langue dès le plus jeune âge. En effet cet apprentissage à travers la notion de plaisir est essentiel au développement du langage et de l'imagination.

ARTICLE 1 : Les objectifs de ce projet sont donc multiples :

Les objectifs de ce projet sont donc multiples :

- Sensibiliser les tous petits et les parents aux livres et à la lecture.
- Promouvoir la langue Corse
- Favoriser la création littéraire et artistique, des acteurs culturels insulaires.
 - valoriser les illustrateurs insulaires.
- Promouvoir et accompagner les éditeurs insulaires dans le secteur de l'édition jeunesse
- Travailler en réseau avec les différents services de la Collectivité (Social, petite enfance, langue Corse etc....).

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est exclusivement réservé aux candidats résident en Corse et remplissant, au moins, les 2 premières conditions :

- 1-Vous êtes auteur ET/OU illustrateur,
- 2-Vous n'avez jamais publié d'albums de littérature jeunesse, ou publié 2 albums de Littérature jeunesse maximum à compte d'éditeur, en version papier et /ou numérique, référencés au catalogue général de la Bibliothèque Nationale de France.
- 3 -vous pouvez produire un écrit bilingue – français-corse

Le concours est ouvert à toute personne, sans distinction d'âge, de sexe et de profession à la condition expresse que le candidat soit majeur.

- Les agents et élus de la Collectivité de Corse ne peuvent participer.

ARTICLE 4 : COMPOSITION DU JURY

Le jury est composé de :

- Elus de la Collectivité de Corse
- Représentants des services de la Collectivité (culture, Protection Maternelle et infantile, communication) et établissements culturels (Médiathèques, etc...)
- Professionnels locaux de la chaîne du livre (éditeurs, illustrateurs, etc...)

ARTICLE 5 : MODALITES DE PARTICIPATION ET DE SELECTION

- Le projet peut émaner d'une seule personne, si elle est auteur et illustrateur.
- Le projet peut émaner d'une candidature en binôme : association entre auteur et illustrateur
- **Un seul projet par participant est accepté**
- **Le texte et les illustrations doivent être originaux**
 - *le texte et les illustrations ne doivent avoir fait l'objet d'aucune cession de droits d'exploitations à des tiers.
 - *l'auteur (ou les auteurs en cas de binôme) garantit être titulaire des droits d'auteur afférents à cette œuvre dans leur intégralité

Les fiches d'inscription seront disponibles sur le site de la Collectivité, www.isula.corsica/culture.

MODALITES DE SELECTION

Sélection :

Les candidats retenus seront prévenus par téléphone ou courrier électronique.

Les candidats non retenus seront prévenus dans un premier temps par téléphone, ou par courrier électronique, une notification écrite ainsi que les maquettes seront retournées dans de brefs délais.

Les candidats des projets non retenus qui auront été classés parmi les 5 premiers projets pertinents seront indemnisés à hauteur de 500 euros forfaitaire pour le travail fourni.

PRESENTATION DU PROJET MAQUETTE

La maquette papier du projet d'album devra être anonyme, ni ne comporter aucun signe pouvant servir d'identification.

Le projet d'album devra être présenté sous la forme d'une maquette papier en couleurs reliée (une simple spirale suffit).

*La maquette (photocopies couleurs) sera soit au format réel de la collection (250X192mm) ou au format A4 (en respectant l'homothétie).

La maquette papier sera donc composée comme suit :

*L'histoire complète montée en vis-à-vis et la 1^{ère} de couverture

*La couverture illustrée sera anonyme et ne comprendra que le titre.

Toute maquette papier non conforme au règlement sera rejetée par le service instructeur.

ARTICLE 6 : CARACTERISTIQUES DU PROJET D'ALBUM

- Format à l'Italienne
- **L'histoire bilingue Corse/Français doit se dérouler sur 20, 22 pages et exclusivement des pages en vis-à-vis.**
 - *possibilité d'une page texte et en vis-à-vis une page illustration
 - *possibilité d'une illustration qui court sur les 2 pages avec insert du texte.
- Toutes les formes narratives sont acceptées : la longueur du texte n'excèdera pas 400 mots (hors titre)
- Sont exclus du concours les imagiers et les albums sans texte.
- Illustrations : la technique utilisée est libre (dessin, peinture, photo, d.a.o, collages....)
- Les projets en volume sont exclus (tirettes, pop-ups)

CARACTERISTIQUES DE L'ALBUM IMPRIME (album lauréat)

La collection est présentée à l'Italienne (paysage)

*le format d'impression après façonnage est de 250mmX192mm

L'album édité par la Collectivité de Corse est de 32 pages (hors couverture)

*Le contenu des pages autres que les 20,22 requises du projet sont laissées à l'appréciation de la Collectivité de Corse.

La maquette définitive relève de la compétence de l'éditeur, et donc de la Collectivité de Corse qui collaborera avec le lauréat : choix des polices, de caractères, mise en page du texte, illustration de la couverture

FORMAT DES ILLUSTRATIONS ORIGINALES

Le format des illustrations originales devra faire au minimum 260mmX202mm (format pour une page illustrée). Prévoir les bords perdus, zone de rognage (5mm).

*Attention : dans le cas d'une illustration courant sur les 2 pages en vis-à-vis, le format des planches originales devra faire 520mm X 202mm

Dans le cas d'un montage numérique, le format de chaque illustration devra être au minimum de 3071 X 2386 pixels en JPEG et en 300 DPI minimum (format pour une page illustrée).

ARTICLE 7 : COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Dans le cadre d'une candidature en binôme, un seul dossier doit être rendu

Le dossier « papier » comprendra les pièces suivantes :

- ✓ Le formulaire d'inscription dûment complété, téléchargeable sur le site de la Collectivité à (www.isula.corsica/culture)
- ✓ Le projet maqueté comme indiqué ci-dessus.
- ✓ Le dossier numérique comprendra les pièces suivantes :
 - une version numérique du projet global au format PDF
 - toutes les illustrations au format JPEG en 300 DPI minimum.

L'inscription au concours sera validée lorsque le dossier complet (papier et numérique) sera parvenu au service instructeur. Un accusé de réception sera envoyé à chaque candidat.

Tout dossier incomplet ou renvoyé hors délai sera rejeté.

ARTICLE 8 : DATE LIMITE D'ENVOI DU DOSSIER ET ADRESSE POSTALE

La date de clôture des candidatures est fixée au **15 décembre 2020 – 16h00**. Le cachet de la poste fait foi.

- Envoi du dossier papier par voie postale : le type d'envoi est laissé au libre choix du candidat ; envoi simple, recommandé, ou livraison express.

Le dossier est à adresser à la Collectivité de Corse/Direction de la Culture /Direction Adjointe Livre et Lecture Publique 22 Cours grandval 20170 AIACCIU « APPEL A PROJET UNA NASCITA, UN LIBRU ».

➤ Envoi du dossier numérique :
-soit par envoi électronique aux courriels suivants : marie-claire.bicchieray@isula.corsica et marie-pierre.valli@isula.corsica

-soit par envoi postal sur une clé USB (en accompagnement du projet papier).

► **Calendrier :**

- Août 2020 : Publication de l'appel à projet.
- 15 décembre 2020 : Date limite d'envoi des dossiers de candidature.
- 05 janvier 2021: Réunion du jury de présélection,
- Entre le 12 janvier 2021 et le 12 février 2021 : Présentation du projet sélectionné en Conseil Exécutif de Corse.
- Entre le 15 février 2021 et le 25 février 2021 : Notification au projet sélectionné.
- Entre le 01 mars 2021 et le 30 avril 2021 : Réalisation du livre
- 3ème trimestre 2021 : Diffusion du livre.
- 4^{ème} trimestre 2021 et 1^{er} trimestre 2022 : Actions de médiation.

ARTICLE 9: PRIX DU/DES LAUREATS ET ACTIONS

Le lauréat ou les lauréats en cas de candidature en binôme, se verra financé à hauteur de 10 000 euros brut (les déclarations sociales seront réglées directement par la Collectivité de Corse en qualité d'éditeur et déduites des 10 000 euros).

En acceptant le prix, le lauréat ou lauréats, cèdent à la Collectivité de Corse leurs droits Patrimoniaux (reproductions/représentations) pour la durée légale du droit d'auteur.

Dans le cadre de ses activités de service public, la Collectivité de Corse pourra utiliser différentes fixations matérielles (impressions et numérisations via une diffusion pour communication digitale par le biais d'internet) et ce sans caractère commercial.

Si le projet retenu émane d'une candidature en binôme, il lui appartient de déterminer en concertation la quotité et le montant dévolus à chacun. La part attribuée à chaque partie devra être mentionnée en toutes lettres dans le contrat de cession de droits d'auteur.

Un contrat de cession de droits d'auteur sera conclu entre la Collectivité de Corse et le ou les lauréats du concours.

Par ailleurs la Collectivité de Corse se réserve le droit, en fonction de la thématique abordée dans l'album lauréat, de solliciter des artistes professionnels (compagnies théâtrales, chorégraphiques..) afin de mettre en voix ou en espace l'album à l'occasion de journées spécifiques ou non, ou de manifestations culturelles dédiées à la petite enfance et organisées par la Collectivité de Corse.

Cette proposition artistique n'ouvrira pas de contributions financière complémentaires

Le lauréat s'engage à assurer des actions de médiations dans différentes structures (Médiathèques, crèches, librairies etc...), suivant un calendrier établi conjointement avec les services de la Collectivité de Corse.

La Collectivité de Corse organisera l'édition auprès des éditeurs insulaires des 3000 albums du lauréat et réalisera l'envoi des ouvrages aux familles concernées.

La Collectivité de Corse prendra en charge le calendrier des interventions de médiation, qui seront fixées conjointement avec le lauréat, et feront l'objet d'une convention. Elle assurera également les frais de déplacements, et d'hébergements suscités pour ces interventions (sur la base des indemnités forfaitaires de la fonction publique territoriale). Elle aura en charge toute la communication en amont et en aval de ces actions de médiation.

La Collectivité de Corse prendra en charge la rémunération de ces séances (sur la base tarifaire par la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse)

Elle assurera la communication et la Médiation tout au long de cette opération (prévoir la création de la plaquette qui devra accompagner l'envoi.)

La Collectivité de Corse mettra en place un plan de communication pour suivre les différentes phases de l'opération.

ARTICLE 10 : DROITS

- Les participants garantissent sur l'honneur qu'ils sont titulaires des droits d'auteur des créations proposées au jury.
- Chaque participant s'engage à ce que la création qu'il envoie n'ait pas fait l'objet de publication au préalable, ni de contrat d'édition/ d'utilisation commerciale à venir et à ne pas s'être inspiré directement ni indirectement d'une création déjà existante dont il ne serait pas l'auteur.
- Le jury pourra disqualifier tout participant ne respectant pas les termes du présent règlement, notamment dans le cas où les créations seraient entachés de contrefaçons ou plagiat, mais aussi si les créations ne sont pas libres de droits.

Le jury se réserve le droit de ne sélectionner aucun projet si aucun envoi ne lui paraît publiable dans la collection.

Toute décision du jury est sans appel.

ARTICLE 11 : ADHESION AU REGLEMENT

L'artiste souscrit sans réserve au présent règlement.

ARTICLE 12 : CONFIDENTIALITE

Dans le cadre du présent règlement, la Collectivité de Corse s'engage à respecter la réglementation applicable au traitement des données à caractère personnel et, en particulier, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

CONSTITUTION DU DOSSIER

Remplissez la fiche d'inscription ci-dessous, comprenant la déclaration sur l'honneur et **n'oubliez pas d'y joindre obligatoirement** :

- 1) Relevé d'Identité Bancaire (*l'adresse postale du bénéficiaire doit apparaître clairement sur le RIB*)
- 2) SIRET - SIREN
- 3) Attestation de régularité sociale et fiscale

Tout dossier incomplet ou reçu après la date limite ne sera pas retenu.

Fiche d'inscription (3 pages) à remplir lisiblement en majuscule

A joindre au dossier de candidature

TITRE DU PROJET :

Techniques utilisées :

Ce projet émane : d'une candidature simple / candidature en binôme *

Nom de l'illustrateur (trice) :

Nom de l'auteur (e) *si candidature en binôme* :

Si candidature en binôme et album lauréat du concours, choix de la quotité de répartition du montant entre auteur et illustrateur : 50/50 ou 40/60 *

**** rayer la mention inutile***

ESPACE RESERVE AU SERVICE INSTRUCTEUR

Projet reçu le :

N° de réception :

Projet accepté / refusé

AR envoyé le :

Résultat jury 1^{er} tour :

Renseignements concernant l'illustrateur (trice) et auteur(e) en cas de candidature simple	
NOM	
PRENOM	
NE(E) LE	
ADRESSE	
CODE POSTAL et VILLE	
TELEPHONE	
ADRESSE MEL	
STATUT <input type="checkbox"/> Etudiant (e) précisez l'établissement <input type="checkbox"/> Salarié (e) précisez la nature de votre emploi..... <input type="checkbox"/> Autre, précisez.....	
DIPLOME en ARTS PLASTIQUES : précisez le niveau et le nom de l'établissement	
Répertoire sur un site professionnel : OUI/NON, lequel :	
A déjà participé au concours OOLB OUI / NON	
Comment avez-vous eu connaissance du concours ?	Presse : Internet : Organisme :
Attestation sur l'honneur	
Je soussigné(e)..... demeurant au certifie sur l'honneur avoir pris connaissance des différentes clauses du règlement du concours, en accepter et respecter toutes les conditions. Toute fausse déclaration effectuée dans la présente fiche entraînera l'annulation de ma candidature. Fait pour servir et valoir ce que de droit.	
<i>Date et signature du candidat</i>	

Renseignements concernant l'auteur (e) en cas de candidature en binôme	
NOM	
PRENOM	
NE(E) LE	
ADRESSE	
CODE POSTAL et VILLE	
TELEPHONE	
ADRESSE MEL	
STATUT <input type="checkbox"/> Etudiant (e) précisez l'établissement <input type="checkbox"/> Salarié (e) précisez la nature de votre emploi..... <input type="checkbox"/> Autre, précisez.....	
Répertorié sur un site professionnel : OUI/NON, lequel :	
A déjà participé au concours OOLB OUI / NON	
Comment avez-vous eu connaissance du concours ?	Presse : Internet : Organisme :
Attestation sur l'honneur	
Je soussigné(e)..... demeurant au certifie sur l'honneur avoir pris connaissance des différentes clauses du règlement du concours, en accepter et respecter toutes les conditions. Toute fausse déclaration effectuée dans la présente fiche entraînera l'annulation de ma candidature. Fait pour servir et valoir ce que de droit.	
<i>Date et signature du candidat</i>	